



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(44)/2
16 mai 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-quatrième réunion directive
Genève, 10 juillet 2008

ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED*

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. ACTIVITÉS D'ANALYSE, DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION EN MATIÈRE DE POLITIQUES	3
II. QUESTIONS SECTORIELLES	5
A. Commerce international.....	5
B. Développement des services	13
C. Dette, financement et développement.....	15
D. Investissement international et développement des entreprises	16
III. LA QUESTION DE L'IMPACT	20

Introduction

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année, à l'une de ses réunions directives, un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Le présent document, douzième rapport d'une série adressée au Conseil depuis sa quinzième réunion directive, donne une vue d'ensemble des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et présente brièvement certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) exécutées dans les différents domaines relevant de son mandat. Il complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(42)/2 présenté en juin 2007 à la quarante-deuxième réunion directive du Conseil, et porte sur toutes les activités menées en 2007.
2. Dans sa résolution 62/179, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au système des Nations Unies de continuer à aider l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les pays d'Afrique à mettre en œuvre les programmes prévus dans le cadre du NEPAD. Dans ses conclusions concertées 491 (LIV), le Conseil a prié la CNUCED, dans les limites de son mandat, de continuer à réaliser une analyse approfondie et à donner des conseils concernant le développement de l'Afrique, y compris les moyens de parvenir à une croissance et un développement durables, dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement.
3. La CNUCED, par l'intermédiaire de plusieurs de ses divisions et programmes, a continué à coopérer étroitement avec le secrétariat du NEPAD. Le Secrétaire général rend compte des activités de la CNUCED dans son rapport sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD. Les contributions de divers services interinstitutions et d'organismes des Nations Unies à l'application du NEPAD sont aussi présentées au Comité du programme et de la coordination à New York.
4. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique sont de manière générale conformes aux prescriptions du NEPAD, telles qu'elles sont indiquées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 3 du document TD/B/EX(35)/2 présenté à la trente-cinquième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.

I. ACTIVITÉS D'ANALYSE, DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION EN MATIÈRE DE POLITIQUES

5. Le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport intitulé *Le développement économique en Afrique – Retrouver une marge d'action: La mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste*, dont le résumé a été soumis au Conseil du commerce et du développement dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à sa cinquante-quatrième session. Il y examine comment les pays africains peuvent augmenter le montant total de leurs ressources financières intérieures et affecter ces ressources à des investissements productifs afin d'accroître leur efficacité en améliorant leur système financier. Il y souligne la nécessité pour ces pays d'acquiescer les capacités de concevoir et de mettre en œuvre des politiques qui optimisent l'utilisation des ressources disponibles de façon à enclencher un cercle vertueux d'accumulation, d'investissement, de croissance et de réduction de la pauvreté, en s'inspirant du modèle des États développementistes afin de «s'approprier» davantage la politique économique. Il prévient toutefois que le rôle de l'État dans le

développement ne devrait pas être considéré comme reproduisant les erreurs passées telles que la surprotection et l'interventionnisme.

6. Dans le *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés: Savoir, apprentissage technologique et innovation pour le développement*, la CNUCED examine les processus d'apprentissage technologique et d'innovation dans les PMA. Elle estime que la science, la technologie et l'innovation ne sont pas superflues même pour les pays les plus pauvres, et propose des mesures sur un certain nombre de questions liées à la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, à savoir sur la manière dont: a) une politique de ce type axée sur le rattrapage technologique peut être intégré dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté; b) le régime des droits de propriété intellectuelle peut être rendu plus propice au processus de développement technologique; c) la perte de ressources humaines qualifiées par le biais de l'émigration (exode des cerveaux) peut être jugulée; et d) l'aide à la science, à la technologie et à l'innovation (dans le cadre de l'aide publique au développement) peut favoriser l'apprentissage et l'innovation dans les pays bénéficiaires. Elle montre que si les PMA africains sont très intégrés dans l'économie mondiale pour ce qui est des flux commerciaux et des courants d'investissement, ils sont marginalisés dans la diffusion internationale du savoir et de la technologie. L'exode des cerveaux s'accélère aussi dans les PMA d'Afrique. La CNUCED souligne l'importance d'accroître l'aide en faveur d'une «révolution verte» en Afrique et d'un renforcement des capacités technologiques des entreprises locales. Cela s'inscrit particulièrement dans le cadre des initiatives du NEPAD visant à renforcer les capacités scientifiques et technologiques en Afrique.

7. Pendant l'année écoulée, des efforts accrus ont été déployés pour diffuser les résultats des travaux d'analyse et de recherche concernant les politiques, ainsi que pour élaborer à l'intention des décideurs des documents les intéressant et susceptibles de leur être utiles. À cet égard, la CNUCED a poursuivi ses travaux en liaison avec le projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement (cinquième tranche) visant à développer les capacités locales pour identifier les possibilités de croissance grâce à la mobilisation des ressources, lancé en février 2007. L'objectif de ce projet était de renforcer la capacité des pays africains de trouver et d'utiliser des ressources intérieures et extérieures qui ne sont pas sources d'endettement pour financer la croissance et la réduction de la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les activités organisées au titre de ce projet pendant l'année écoulée ont pris la forme de trois séminaires régionaux de formation (Bénin, 25-27 juillet 2007, et Maurice, 28-30 novembre 2007) et de six études de cas réalisés sur les pays suivants: Maurice, Namibie et Sierra Leone (pays anglophones); et Bénin, Burundi et Mauritanie (pays francophones). La CNUCED élabore actuellement un manuel directif sur les moyens d'accroître le rôle des ressources intérieures dans le développement de l'Afrique qui s'inspire des études de cas, des débats des deux séminaires et des travaux de recherche menés en vue de rédiger le rapport de 2007 sur *Le développement économique en Afrique*.

8. Un atelier régional sur les capacités productives, la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les PMA d'Afrique s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie, 22 et 23 février 2007) afin d'examiner les conclusions des rapports 2004 et 2006 sur les pays les moins avancés. Parmi les participants figuraient des fonctionnaires chargés de l'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ainsi que des représentants du secteur privé, et l'intégration du commerce dans les stratégies de développement à l'appui de la réduction de la pauvreté y a constitué un thème central.

9. La CNUCED a aussi poursuivi ses travaux d'analyse et de recherche dans le domaine des politiques en faveur des petits États insulaires en développement et des pays sans littoral d'Afrique. Le Gouvernement cap-verdien a bénéficié de services consultatifs au cours de la dernière année de la période de transition de trois ans précédant la sortie du pays de la catégorie des PMA (qui a officiellement pris effet le 21 décembre 2007). La CNUCED a ainsi conclu dix années d'assistance directe au Cap-Vert en matière de politiques, pendant lesquelles elle a: a) mis en garde le Comité des politiques de développement, lors de l'examen en 1997, 2000 et 2003 de la liste des PMA, contre les risques liés à une sortie prématurée du Cap-Vert; et b) conseillé le Gouvernement, après l'adoption de la décision de l'Assemblée générale en 2004 de retirer le pays de la liste des PMA, pour ce qui est de l'élaboration d'une stratégie de «transition sans heurt» pour le Cap-Vert et ses partenaires de développement, conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale. Dans le cadre de la préparation de l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action d'Almaty, la CNUCED a réalisé, en 2007, deux publications consacrées aux problèmes de transport en transit présentant un intérêt particulier pour les pays en développement sans littoral d'Afrique¹. En outre, elle a participé à l'organisation de la Réunion thématique sur le développement des infrastructures du transport en transit, qui s'est tenue du 18 au 20 juin 2007 à Ouagadougou (Burkina Faso) et à la Réunion thématique sur le commerce et la facilitation du commerce, qui s'est déroulée les 30 et 31 août 2007 à Oulan-Bator (Mongolie).

II. QUESTIONS SECTORIELLES

A. Commerce international

1. Les négociations commerciales et la diplomatie commerciale

10. La CNUCED possède une longue histoire de collaboration étroite avec l'Union africaine qui vise à aider les pays africains, en particulier les PMA, à renforcer et consolider leurs capacités humaines, institutionnelles et réglementaires dans les négociations commerciales multilatérales et régionales et dans l'élaboration de leur politique commerciale régionale. Cette assistance a été apportée à Genève et sur le terrain; elle visait les domaines où les capacités liées à la politique commerciale étaient les plus insuffisantes.

11. À Genève, la CNUCED coopère avec l'Union africaine et d'autres partenaires en soutenant les pays africains, aussi bien collectivement à travers le Groupe africain, le Groupe des PMA et le Groupe ACP de l'OMC, qu'individuellement dans les négociations du Cycle de Doha qui portent sur des questions essentielles touchant à leurs intérêts en matière de développement, notamment l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), les services, le traitement spécial et différencié, les questions de développement, l'aide au commerce, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les règles et la facilitation du commerce. Elle a ainsi participé à l'atelier du Groupe africain de l'OMC sur l'agriculture et l'Association nationale de commercialisation agricole à Montreux (22 et 23 juin 2007), à l'atelier du Groupe africain de l'OMC sur les services, les ADPIC,

¹ «Aperçu des infrastructures de transport pour le commerce de transit des pays sans littoral d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale» (UNCTAD/LDC/2007/1); «Amélioration du transport de transit en Afrique de l'Est: difficultés et perspectives» (UNCTAD/LDC/2007/2).

la facilitation du commerce et les règles à Genève (20 et 21 juillet 2007) et à un séminaire du Groupe africain de l'OMC sur l'agriculture et les modalités de l'AMNA à Chavannes-de-Bogis (16 et 17 février 2008).

12. Dans le domaine considéré, la CNUCED aide les décideurs et les autres acteurs à mieux élaborer la politique commerciale et à mieux aborder les négociations commerciales multilatérales et régionales. Ces activités sont notamment exécutées dans le cadre du Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP), d'un projet relatif au renforcement des capacités commerciales de l'Afrique financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de projets de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de projets d'accession à l'OMC et de divers projets de pays.

2. Le programme intégré conjoint Centre du commerce international/CNUCED/OMC en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)

13. Ce programme d'assistance est destiné aux huit pays bénéficiaires ci-après: Botswana, Cameroun, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie. En outre, la phase I du JITAP a bénéficié au Bénin, au Burkina Faso, à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, à l'Ouganda, à la République-Unie de Tanzanie et à la Tunisie. En 2007, des activités ont été entreprises afin:

a) De tenir, dans le cadre du JITAP, un atelier de haut niveau des comités interinstitutionnels sur les négociations de Doha (Genève, 9-11 juillet), auquel ont participé de hauts fonctionnaires des ministères du commerce et d'autres acteurs;

b) D'organiser des journées portes ouvertes au niveau national pour illustrer le programme;

c) D'appuyer les journées d'étude nationales de comités interinstitutionnels multipartites destinées à définir des stratégies concernant les résultats de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC et les négociations commerciales de Doha;

d) D'apporter d'une aide fonctionnelle et financière aux ateliers thématiques nationaux spécialisés et aux missions techniques sur les négociations de Doha à la demande de pays bénéficiaires;

e) D'aider l'OMC (avec le CCI) à mettre en place des centres de référence sur le système commercial multilatéral et des bureaux d'enquête nationaux;

f) D'aider des pays (par exemple le Botswana) à améliorer leur politique commerciale.

3. Le programme du PNUD sur le renforcement des capacités commerciales de l'Afrique

14. Ce programme régional financé par le PNUD a continué de viser à renforcer les stratégies de négociation des pays et des décideurs africains dans le cadre de leur participation aux négociations à l'OMC, à la négociation d'accords de partenariat économique et aux négociations commerciales régionales. En 2007, les activités entreprises par la CNUCED ont porté sur les questions de Singapour dans les négociations sur les accords de partenariat économique,

sur les questions relatives au traitement spécial et différencié dans les négociations à l'OMC, et sur la question du coton. Un atelier consacré à la mise en œuvre du mandat de Doha sur le traitement spécial et différencié a été organisé par la CNUCED les 30 octobre et 1^{er} novembre 2007 à Nairobi (Kenya) afin de faciliter l'examen des différentes options qui s'offrent aux pays africains. Un atelier sur la contribution du commerce et de l'investissement à l'amélioration de la chaîne de valeur du coton en Afrique, mettant particulièrement l'accent sur la coopération Sud-Sud, s'est tenu les 11 et 12 décembre 2007 à Bamako (Mali). L'atelier a réuni des participants provenant d'associations de producteurs ou d'entreprises publiques, des représentants en poste à Genève, des hauts fonctionnaires et des responsables financiers, notamment de banques de développement, de banques régionales et de membres du réseau G-NEXID, afin de réfléchir aux moyens de soutenir l'initiative relative au coton en Afrique.

4. L'assistance aux pays en cours d'accession à l'OMC

15. En 2007, la CNUCED a continué d'aider les pays en cours d'accession, notamment ceux d'Afrique – Algérie, Cap-Vert, Éthiopie, Sao Tomé-et-Principe et Soudan – dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour l'accession, financé par l'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni. Les activités ci-après ont notamment été entreprises pour aider les pays en développement, en particulier les PMA, et les pays en transition à accéder à l'OMC selon des modalités conformes à leur niveau de développement et à leurs capacités d'honorer les obligations découlant de leur qualité de membre de cette organisation:

a) Organisation de missions consultatives et formation d'équipes de négociation et de hauts fonctionnaires aux questions liées à l'OMC, aussi bien sur le terrain qu'à Genève;

b) Prestation de conseils à l'équipe de négociation de pays qui s'engagent dans des négociations sur leur accession. L'aide porte notamment sur l'élaboration de documents liés à l'accession (mémoire de régime de commerce extérieur, offres et demandes en matière d'accès aux marchés), la simulation de débats de groupes de travail et l'organisation de consultations techniques;

c) Fourniture de matériel de technologie de l'information et mise à disposition de consultants dans des domaines précis afin d'aider l'équipe de négociation.

5. L'assistance au Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en matière d'accords de partenariat économique et d'aide au commerce

16. La CNUCED a fourni des services spécialisés et consultatifs sur les accords de partenariat économique, et a organisé des sessions de stratégie sur ces négociations à la demande du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et par le biais d'activités organisées par d'autres organismes. Il s'agit notamment:

a) D'une aide au Groupe des États ACP à Genève sur les questions qui recourent les négociations de Doha et la négociation d'accords de partenariat économique, notamment les incidences sur le développement des règles de l'OMC régissant les accords commerciaux régionaux qui se rapportent aux accords Nord-Sud, ainsi que l'agriculture, l'AMNA et l'aide au commerce;

b) D'une assistance fonctionnelle à l'Union africaine pour la préparation de la réunion ministérielle de l'Union africaine prévue sur la négociation d'accords de partenariat économique, notamment pour l'établissement d'une note technique sur les faits nouveaux et les questions relatives à la négociation d'accords de partenariat économique entre les États ACP d'Afrique et l'Union européenne à la lumière des négociations du Cycle de Doha (UNCTAD/DITC/TNCD/2007/11);

c) D'un atelier régional destiné aux pays d'Afrique subsaharienne sur les accords de partenariat économique: investissement, concurrence et marchés publics (Bruxelles, 13 et 14 juillet). Cet atelier, qui a réuni des décideurs et des négociateurs des États ACP d'Afrique, visait à aider les pays d'Afrique subsaharienne à mieux préparer la phase essentielle de la négociation d'accords de partenariat économique en examinant de nouvelles questions soulevées dans ce cadre et leurs incidences sur le développement;

d) De contributions techniques à diverses activités, notamment à une réunion d'experts organisée par le secrétariat du Groupe des États ACP afin d'examiner les questions institutionnelles et juridiques liées aux accords de partenariat économique (Bruxelles, 9-11 octobre).

17. La CNUCED a aussi prodigué des services spécialisés et consultatifs sur l'aide au commerce. Un atelier consacré à l'application des recommandations formulées par l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'aide au commerce a été organisé à Genève par le bureau des États ACP en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth, la CNUCED et l'OMC (26 et 27 avril 2007). La CNUCED a aussi aidé le bureau des États ACP à Genève à organiser un atelier consultatif informel sur l'aide au commerce, avec le Secrétariat du Commonwealth et l'OMC.

6. L'aide à l'intégration régionale de la SADC et le système commercial multilatéral

18. En 2007, dans le cadre de l'exécution du projet visant les pays membres de la SADC financé par l'Union européenne, la CNUCED a maintenu son assistance technique pour le renforcement des institutions et des capacités en matière d'évaluation des services et de négociation sur les services au secrétariat de la SADC, au Forum de négociation commerciale de la SADC ainsi qu'aux décideurs et aux négociateurs commerciaux de la SADC. Les compétences et les connaissances des fonctionnaires des pays membres chargés des négociations sur le commerce des services ont été renforcées grâce aux activités ci-après: organisation d'ateliers et de séminaires nationaux de formation dans tous les pays membres; demande de réalisation d'études nationales d'évaluation dans les secteurs prioritaires des services et de rapports techniques sur les questions présentant un intérêt pour l'intégration régionale des services dans la SADC; fourniture de documents de travail et d'étude consacrés à des questions et des problèmes particuliers soulevés au cours de négociations régionales et multilatérales.

7. Le commerce des services et ses incidences sur le développement

19. La CNUCED aide les pays africains à évaluer la contribution des services, à réformer ce secteur en mettant l'accent sur le développement, notamment en renforçant l'accès aux services essentiels, et à produire des données importantes et des documents de référence pour les

négociations commerciales multilatérales et régionales. Cette assistance est fondée sur des travaux de recherche menés dans des secteurs tels que la distribution, les assurances, les services financiers, la réglementation intérieure, la sous-traitance et l'accès de tous aux services ou les services logistiques. La CNUCED a aussi continué de développer la base de données sur les mesures touchant le commerce des services (MAST) en vue de procéder à des analyses internationales et intersectorielles des mesures juridiques appliquées aux services.

20. Les activités ci-après ont expressément visé l'Afrique en 2007:

a) Assistance technique aux pays africains dans le cadre des négociations concernant l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), en particulier les négociations fondées sur la présentation de demandes et d'offres en vertu de l'article XIX de l'AGCS, et des négociations sur l'élaboration de règles, notamment la réglementation intérieure;

b) Formation spécialisée en groupe aux techniques de négociation dans le cadre des négociations sur les services;

c) Assistance sur mesure à des délégations en particulier, et collectivement à un certain nombre de pays africains, sur des questions revêtant un intérêt commun;

d) Organisation d'un atelier consacré aux stratégies de développement des secteurs des services et aux négociations sur les services à l'OMC (13 et 14 septembre, Port-Louis (Maurice));

e) Suivi et analyse de différentes propositions présentées dans le cadre des négociations sur l'AGCS, aussi bien sur des engagements spécifiques que sur l'élaboration de règles dans les domaines de la réglementation intérieure et de subventions (tout en collectant des données y relatives) et échange des résultats de ces examens avec les pays qui l'ont demandé;

f) Consolidation de l'évaluation du commerce des services, appui aux délibérations intergouvernementales et sensibilisation aux questions d'actualité sur les services. Une mission consultative a été dépêchée au Sénégal afin de finaliser les études d'évaluation des services (Dakar, 5-9 novembre) et des études sont en cours d'établissement au Cameroun, au Congo et en République démocratique du Congo.

8. Le développement des produits de base

21. La CNUCED a lancé le programme de normes régionales afin d'aider les producteurs et les exportateurs africains à respecter les normes à la fois publiques et privées. Un modèle de mise en place d'un système de contrôle privé/public de la sécurité pour le secteur horticole a été élaboré et mis en œuvre en Guinée dans le but de mettre au point et d'appliquer de bonnes pratiques agricoles en matière de production et de récolte. Dans le cadre de ce projet, les autorités nationales ont aussi été conseillées sur les stratégies à mener pour renforcer les systèmes de contrôle alimentaire afin de protéger la santé publique, de prévenir la fraude et les dissimulations, d'éviter l'altération des aliments et de faciliter le commerce. Un projet comparable a été lancé en avril 2007 au Mozambique. Un projet de transport de mangues par avion est aussi en cours dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest – Guinée, Burkina Faso, Mali et Sénégal. La CNUCED a également aidé de petits producteurs à faire accepter leurs produits par

des supermarchés, en coopération avec la chaîne suisse de supermarchés Migros. Dans le cadre de ce partenariat, l'Association ghanéenne des producteurs de mangues et de papayes, qui est composée de petits agriculteurs, a réussi à exporter en Suisse 200 caisses d'une valeur totale de 200 000 francs suisses.

9. Droit et politique de la concurrence

22. La CNUCED a continué d'exécuter des activités de renforcement des capacités et de coopération technique dans ce domaine, en aidant les pays africains à rédiger, à réviser et à appliquer leurs politique et droit de la concurrence, notamment grâce à des voyages d'étude, à des ateliers et à des examens d'experts. Cette assistance a consisté notamment à: a) aider à créer une culture de la concurrence chez les fonctionnaires, dans le secteur privé, dans les entreprises publiques et chez les consommateurs; et b) soutenir les accords régionaux de coopération concernant les questions de concurrence qui favorisent le commerce, l'investissement et le développement.

23. Les activités exécutées en 2007 en faveur de l'Afrique ont consisté en particulier à contribuer à l'élaboration de la politique de concurrence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMAO), de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), du Botswana et du Mozambique.

24. **Union économique et monétaire ouest-africaine.** Dans le cadre de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (Genève, 17-19 juillet 2007), la CNUCED a organisé un examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'UEMAO et de ses huit États membres. C'était la première fois que la politique de concurrence d'un groupe régional était examinée dans un cadre international. Cet examen a fait ressortir les problèmes et les possibilités que les pays en développement ont pour renforcer leurs mécanismes d'intégration et de coopération régionales. Dans le cadre des activités de suivi, deux séminaires nationaux de formation aux règles communes de concurrence de l'UEMAO ont été organisés en coopération avec le secrétariat de l'UEMAO: l'un du 24 au 28 septembre à Abidjan (Côte d'Ivoire) et l'autre du 29 octobre au 2 novembre 2007 à Lomé (Togo). Un séminaire régional sur les règles communes de concurrence de l'UEMAO s'est aussi tenu du 10 au 14 décembre 2007 à Dakar (Sénégal); il était organisé conjointement avec le secrétariat de cette organisation afin d'expliquer aux juges du tribunal de la concurrence de l'UEMAO, aux juristes et aux procureurs publics des théories économiques complexes.

25. **Union douanière d'Afrique australe.** La CNUCED a continué de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de la SACU sur les politiques communes de concurrence et les pratiques commerciales déloyales. Plusieurs réunions consultatives nationales et ateliers de collecte d'informations portant sur l'élaboration de l'Accord de coopération de la SACU sur la politique de concurrence ont été organisés en 2005 conjointement par la CNUCED, le secrétariat de la SACU et les ministres du commerce (26 et 27 février, Pretoria (Afrique du Sud); 1^{er} et 2 mars, Windhoek (Namibie); et 5 et 6 mars, Manzini (Swaziland)). En novembre 2007, la CNUCED a remis au secrétariat de la SACU la version finale de l'Accord.

26. **Botswana.** Un exercice de comparaison du cadre institutionnel botswanais a été organisé avec l'aide des autorités de la concurrence d'Afrique du Sud et de Zambie (5 et 6 novembre à

Pretoria et 8 et 9 novembre 2007 à Lusaka). Les consultations menées visaient à mettre en place la structure institutionnelle d'une future autorité de la concurrence. Dans le domaine de la protection des consommateurs, la CNUCED a aidé le Botswana à modifier sa loi sur la protection des consommateurs. Un atelier destiné aux divers acteurs a été organisé le 2 novembre 2007 à Gaborone. En outre, un cours de formation à la concurrence et à la protection des consommateurs destiné aux fonctionnaires botswanais s'est déroulé à Francistown du 4 au 7 décembre 2007. La CNUCED a aussi organisé un atelier du même type afin d'examiner la version finale du projet de loi de la concurrence (1^{er} novembre 2007, Gaborone).

27. **Mozambique.** La CNUCED a aussi aidé le Mozambique à rédiger le projet de loi sur la concurrence, projet qui a été examiné à plusieurs reprises avec des fonctionnaires et des experts en coopération avec l'Autorité portugaise de la concurrence.

10. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

28. La CNUCED a participé activement aux nombreuses activités préparatoires à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, qui ont abouti à l'adoption de modalités précises d'application des recommandations de l'équipe spéciale chargée du Cadre intégré renforcé. Ces recommandations portaient sur les éléments essentiels que sont le montant et la prévisibilité des fonds, la capacité intérieure des pays de mettre en œuvre le Cadre intégré et les structures mondiales de gouvernance de ce cadre.

29. Le nombre de PMA africains bénéficiaires du Cadre intégré a été porté à 31 et comprend notamment le Cap-Vert, même si ce dernier ne fait plus partie de la catégorie des PMA. La CNUCED, en partenariat avec d'autres partenaires du Cadre intégré, participe à la mise en œuvre de ce cadre dans un certain nombre de pays en s'appuyant sur les matrices des actions découlant des études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Elle a pris part à trois ateliers nationaux de validation de ces études diagnostiques en Afrique (Angola, Burkina Faso et Comores). Elle a aussi contribué à aider des pays à mettre en œuvre le Cadre intégré dans les domaines suivants: politique de concurrence et d'investissement au Tchad, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda; diplomatie commerciale à Sao Tomé-et-Principe. Grâce aux ressources accrues qui doivent être mises à disposition au titre du Cadre intégré renforcé, qui sera bientôt opérationnel, la CNUCED devrait être à même d'accroître son aide aux PMA africains qui mettent en œuvre ce cadre.

11. Activités de formation

Cours régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux

30. Deux cours régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux ont été dispensés à l'intention des pays africains au Caire (Égypte) en février 2007 et à Dakar (Sénégal) en octobre 2007. Ils ont accueilli 51 participants provenant de 27 pays, y compris de 15 PMA. Afin de renforcer les liens entre les décideurs et les universitaires et d'encourager l'intégration des matériels pédagogiques dans les programmes universitaires des pays participants, 15 conférenciers et chercheurs universitaires ont aussi assisté à ces cours.

Programme TrainForTrade

31. Des formateurs locaux aux technologies de l'information ont été formés à l'occasion d'un atelier régional de quatre jours organisé pour les pays d'Afrique francophone à Dakar (Sénégal) et des cours de téléenseignement ont été dispensés dans les centres de formation locaux avec leur appui. En octobre 2007, un nouveau projet TrainForTrade pour l'Angola a été lancé à Luanda. Il a été établi par la CNUCED en coopération avec la Commission européenne, la délégation de l'Union européenne en Angola, les autorités angolaises et la Mission permanente angolaise à Genève. Ce projet de quatre ans vise à aider le Gouvernement angolais à mettre en place un cadre national de formation et de renforcement des capacités dont les autorités angolaises se sont appropriées.

Programme de formation portuaire

32. En janvier 2007, un atelier de formation de formateurs a été organisé à Marseille (France) à l'intention de 19 enseignants africains en gestion portuaire provenant d'Algérie, du Bénin, du Cameroun, de la Guinée, du Togo et du Sénégal. Cet atelier a été suivi d'une réunion des participants aux réseaux francophone et lusophone du Programme de formation portuaire, à laquelle le plan d'action pour 2007 a été approuvé. Celui-ci prévoyait la mise en place du cycle complet de formation portuaire dans les ports de Cotonou (Bénin), de Conakry (Guinée), de Dakar (Sénégal), de Douala (Cameroun) et de Lomé (Togo). Au cours de cette réunion, des contacts ont été établis avec les ports autonomes d'Abidjan et de San Pedro (Cote d'Ivoire) en vue de les faire éventuellement participer au programme.

33. Afin de lancer les activités préliminaires à la création d'un réseau anglophone, une réunion de coordination internationale du programme de formation portuaire a été organisée à Dublin (Irlande) en juin 2007, à laquelle ont participé des représentants de six ports autonomes d'Afrique anglophone.

Institut virtuel sur le commerce et le développement

34. L'Institut virtuel de la CNUCED a continué d'accorder une attention particulière au renforcement de l'enseignement et de la recherche en matière de commerce et de développement dans les universités et établissements africains. Le nombre d'universités du continent qui sont membres de l'Institut virtuel a doublé en 2007, grâce à l'adhésion de quatre nouveaux établissements originaires d'Égypte, du Kenya, d'Afrique du Sud et d'Ouganda. L'Afrique est ainsi la région la mieux représentée à l'Institut virtuel.

35. Les activités de l'Institut virtuel en Afrique ont été axées sur le renforcement des capacités. Deux ateliers de perfectionnement des compétences destinés aux universitaires ont été organisés en 2007, l'un au niveau régional et l'autre à l'échelon national. L'atelier régional consacré à l'enseignement et à la recherche en matière de commerce et de pauvreté destiné aux universitaires d'Afrique anglophone, qui s'appuyait sur des matériels pédagogiques de l'Institut virtuel, s'est tenu en novembre 2007 à Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie); 20 participants et spécialistes provenant de 11 pays africains (Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Kenya, Lesotho, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie et Zimbabwe) y ont assisté. La CNUCED a aidé à l'organisation d'un atelier national de perfectionnement des compétences sur le logiciel WITS (World Integrated Trade Solution) à

l'intention du personnel de l'Université de Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en juillet 2007. Le programme de bourse de l'Institut virtuel a permis à sept universitaires africains (provenant du Mozambique, du Sénégal, d'Afrique du Sud et de République-Unie de Tanzanie) de travailler entre quatre et six semaines à Genève sur des projets de recherche précis et de bénéficier des conseils de «tuteurs» de la CNUCED. Plusieurs universitaires africains de l'Université de Maurice et de l'Université de Dakar (Sénégal) ont aussi amélioré leur connaissance des questions économiques internationales d'actualité en menant les travaux de recherche nécessaires à l'adaptation des matériels pédagogiques de l'Institut virtuel sur les produits de base et sur l'investissement étranger direct à la situation de leur pays.

Initiative tourisme électronique

36. Un séminaire sur le tourisme durable au service du développement s'est tenu en juillet 2007 à Antsirabe (Madagascar); il a été organisé dans le cadre du programme TrainForTrade et de l'Initiative tourisme électronique. Les participants provenant d'autorités nationales et locales, ainsi que de PME et d'ONG du secteur touristique, ont eu l'occasion d'approfondir leur connaissance de nouveaux outils efficaces de développement du tourisme.

37. Les représentants de pays francophones d'Afrique de l'Ouest ont bénéficié de services consultatifs sur les questions relatives au tourisme électronique à l'occasion de la réunion préalable à la douzième session de la Conférence sur «La contribution des services touristiques dans les pays en développement» (Genève, novembre 2007).

B. Développement des services

1. Système douanier automatisé (SYDONIA)

38. Le programme d'automatisation douanière SYDONIA est en cours d'installation et de perfectionnement dans 25 pays d'Afrique avec l'aide de trois centres régionaux d'appui et de formation situés dans les régions du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces centres sont aussi chargés des travaux d'entretien et apportent leur contribution à l'intégration régionale. Le système SYDONIA est devenu opérationnel en Érythrée et au Swaziland en 2007, et en mai de la période considérée, le Zimbabwe a lancé un projet de passage à SYDONIA World. Le Centre d'appui de Lusaka a organisé des modules de formation à SYDONIA à l'intention de 30 participants provenant d'États membres du COMESA. Le Centre technique SYDONIA pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est (SEATAC), situé en République-Unie de Tanzanie, dispense actuellement des formations en matière de services bancaires et de numérisation en ligne dans le cadre de SYDONIA à 32 participants provenant du COMESA, avec des représentants des pays membres de la SADC ci-après: Namibie, Botswana et République-Unie de Tanzanie. Ces services, qui sont opérationnels en République-Unie de Tanzanie, sont la première étape vers la constitution d'un guichet unique et seront ensuite mis en place en Éthiopie, en Ouganda et au Malawi. Cinq visites d'étude ont été organisées pour des participants provenant des Comores, de la République démocratique du Congo, des Seychelles et du Swaziland qui se sont rendus au Bénin, au Botswana, en Namibie et en République-Unie de Tanzanie. Des douaniers ont suivi une formation continue sur les différents modules du système,

y compris la gestion douanière, la mise en place du module de sélectivité et les questions relatives au transport en transit.

2. Transport et transit

39. Les travaux d'analyse et de recherche de la CNUCED soulignent l'importance de la coopération régionale dans le transport en transit ainsi que les enjeux et les perspectives de la mondialisation de la logistique portuaire pour les pays en développement. Pendant les réunions d'experts, plusieurs expériences portant sur des activités de création de couloirs en Afrique australe aux niveaux national et régional ont été présentées par des experts nationaux et ont confirmé la pertinence des mesures proposées. Dans ce domaine, le projet de développement du corridor de Trans Caprivi reliant la Zambie au port de Walvis Bay en Namibie, qui vise à doter les pays en développement sans littoral et de transit de capacités durables de mettre en œuvre des initiatives régionales de facilitation du commerce et du transport, s'est achevé avec succès. Des groupements reliant tous les acteurs ont été créés et contribuent concrètement à accroître l'efficacité opérationnelle.

3. Technologies de l'information et de la communication (TIC) et commerce électronique

40. Un atelier régional sur la mesure de la société de l'information en Afrique a été organisé par la CNUCED, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), du 7 au 9 mars 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie). Il s'est appuyé sur les travaux menés dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement et sur le projet de mesure des TIC de la CEA (Scan-ICT) pour promouvoir la comparabilité des données sur les TIC en Afrique. Cinquante participants (producteurs ou utilisateurs de statistiques officielles sur les TIC) et experts ont examiné l'importance de disposer d'informations comparables sur l'évolution de la «société de l'information», ont échangé les meilleures pratiques en matière de mesure des TIC et ont tiré des enseignements du processus Scan-ICT. À la demande du Gouvernement égyptien, la CNUCED a aidé l'Organisme de développement du secteur des technologies de l'information du Ministère égyptien des technologies de l'information et de la communication à mener un projet d'enquête sur le secteur des TIC. La CNUCED a aussi aidé la Communauté de l'Afrique de l'Est à harmoniser la législation régionale relative au commerce électronique. À la suite de l'atelier de formation organisé en décembre 2006, le secrétariat de la Communauté a invité les États partenaires à désigner des représentants à l'Équipe spéciale de la cyberlégislation régionale.

41. Dans le cadre de ses activités de recherche dans le domaine des TIC favorables aux pauvres, la CNUCED a réalisé une étude sur la manière dont les réseaux de télécentres soutiennent les moyens de subsistance de la population. Les télécentres, qui sont des structures publiques où chacun peut avoir accès aux TIC, qui communiquent avec le monde extérieur et qui forment à l'informatique, jouent souvent un rôle essentiel dans les politiques ou programmes visant à combler le fossé numérique dans les pays africains et les autres pays en développement. Les réseaux de télécentres de six pays africains ont répondu à l'enquête réalisée.

C. Dette, financement et développement

1. Club de Paris

42. La CNUCED a continué d'aider les pays débiteurs d'Afrique et d'autres régions à préparer leurs négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Depuis le dernier rapport, la CNUCED a aidé quatre pays africains à rééchelonner leur dette auprès de créanciers du Club de Paris, certains effectuant des remboursements par anticipation et normalisant leurs relations avec les créanciers du Club de Paris. En avril 2007, les créanciers du Club de Paris ont rencontré la délégation de la République centrafricaine et ont rééchelonné les arriérés de ce pays au 30 novembre 2006 et ses remboursements arrivant à échéance entre décembre 2006 et novembre 2009 aux Conditions de Naples. En raison de sa capacité de paiement limitée, la République centrafricaine a aussi obtenu le report du remboursement des arriérés sur la dette à court terme et les dettes postérieures à la date de clôture, ainsi que le report des intérêts moratoires exigibles au titre du rééchelonnement. Sao Tomé-et-Principe a atteint le point d'achèvement en mars 2007, et les créanciers du Club de Paris se sont réunis en mai 2007 pour décider de l'allègement de la dette de ce pays au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Les Conditions de Cologne ont été appliquées à l'encours de la dette et, sur le plan bilatéral, d'autres créanciers publics ont décidé d'aller au-delà de ces conditions et se sont engagés à annuler 100 % de la dette de Sao Tomé-et-Principe. En décembre 2007, la Gambie a atteint le point d'achèvement et les créanciers du Club de Paris se sont réunis en janvier 2008. Ceux-ci ont annulé la totalité de la dette antérieure à la date de clôture ainsi que 86 % de l'encours de la dette que la Gambie avait contractée entre 1986 et 1999.

43. En juillet 2007, les créanciers du Club de Paris ont accepté le principe de la proposition gabonaise de rembourser par anticipation, au pair, la dette contractée en dehors de l'aide publique au développement qui avait été rééchelonnée aux réunions de 1994, 1995, 2000 et 2004. En décembre 2007, l'Angola a annoncé qu'il rembourserait tous les arriérés en cours et normaliserait ainsi ses relations avec les créanciers du Club de Paris.

44. En liaison avec ses activités exécutées au titre du Compte pour le développement, la CNUCED a aussi organisé et financé une visite d'étude d'un mois de trois fonctionnaires chargés de la gestion de la dette originaires du Zimbabwe et d'Éthiopie à la Banque d'Ouganda, du 28 mai au 23 juin 2007. En novembre 2007, elle a pris en charge la participation de deux fonctionnaires chargés de la gestion de la dette de la Banque d'Ouganda à la sixième Conférence sur la gestion de la dette organisée à Genève. Cette conférence a réuni des représentants des gouvernements, des organisations internationales, du secteur financier et juridique privé, des universités et de la société civile qui ont examiné les questions pertinentes relatives à la gestion de la dette.

2. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)

45. En 2007, le programme SYGADE de la CNUCED a contribué à la gestion quotidienne de la dette dans les pays ci-après membres du NEPAD: Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Madagascar, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Ces pays ont notamment reçu une assistance et des conseils sur un grand nombre de questions

fonctionnelles et techniques ayant trait à l'utilisation du logiciel de gestion de la dette SYGADE, que ces pays utilisent pour enregistrer et suivre leurs dettes. La version la plus récente de ce logiciel a été installée dans quatre pays africains – Burundi (Ministère des finances), Tchad (Ministère des finances), Égypte (Banque centrale) et Zambie (Ministère des finances et de la planification nationale) – et la formation correspondante a été dispensée. Une formation sur place à l'utilisation du système de gestion de la dette – notamment validation des données, communication, statistiques et analyse – a également été dispensée en Algérie (communication), au Burkina Faso (validation des données et enregistrement des opérations de réorganisation de la dette), au Burundi (validation des données statistiques), en République démocratique du Congo (statistiques et analyse) et en Éthiopie (dette intérieure, rétrocession, communication et validation des données sur la dette). Dans le cadre de ce programme ont aussi été organisées des visites d'étude du personnel des bureaux de gestion de la dette algérien et soudanais auprès d'autres bureaux de gestion de la dette à des fins de comparaison et d'apprentissage. En outre, ont été coorganisées des activités techniques de gestion de la dette avec les prestataires régionaux et internationaux d'assistance technique ci-après en Afrique en 2007: MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa) (atelier régional CNUCED/MEFMI sur l'utilisation du SYGADE, août 2007); et centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) (atelier régional sur l'organisation de la dette et la gestion de la dette intérieure, décembre 2007). Parmi les autres activités associant des pays membres du NEPAD figurait la participation de l'Algérie, de l'Angola, du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, de Djibouti, de l'Égypte, de la Guinée, de Madagascar, du Maroc, du Mozambique, de l'Ouganda, du Soudan, du Tchad, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe à la Conférence que la CNUCED avait organisée sur la gestion de la dette en novembre 2007.

D. Investissement international et développement des entreprises

1. Analyse des questions relatives à l'investissement

46. Pendant la période considérée, le *World Investment Report 2007* et le document intitulé *Asian Foreign Direct Investment in Africa: Towards a New Era of Cooperation among Developing Countries* ont été publiés. Dans le premier ouvrage, comme dans les éditions précédentes, l'évolution de l'investissement étranger direct (IED) en Afrique a été analysée de manière détaillée, et la seconde publication était consacrée à l'IED des pays en développement d'Asie en Afrique. L'importance de l'IED asiatique dans l'économie et le développement de l'Afrique y était soulignée.

47. En 2007, la CNUCED et le COMESA ont créé l'Équipe spéciale des statistiques sur l'IED et les STN qui réunissait les 19 États membres du COMESA. Le projet de plan correspondant a été présenté et approuvé par les gouverneurs de la Banque centrale et le Conseil des ministres du COMESA fin 2007. Les travaux relatifs à l'harmonisation des statistiques sur l'IED dans la région du COMESA seront exécutés en partie dans le cadre du projet du Compte pour le développement pendant la période 2008-2009, en tenant compte des besoins et des stades différents de développement de chaque État membre.

48. De nombreux pays africains voient dans le tourisme un secteur porteur pour le développement économique et humain. Les travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED sur l'IED dans ce secteur visent à fournir des informations et des analyses qui aideront les décideurs à concevoir les politiques qui contribuent le plus à la réalisation de leurs

objectifs et stratégies de développement. L'IED est l'un des moyens de promouvoir le tourisme. En 2007, les travaux exécutés en Afrique ont concerné l'Afrique du Sud, le Botswana, le Kenya, Maurice, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie. Les résultats de ces travaux de recherche aident à mieux comprendre l'évolution, les facteurs déterminants et les incidences de l'IED dans le secteur touristique et des politiques connexes chez les acteurs du développement en général et dans les pays concernés en particulier et nourriront les débats et l'élaboration des politiques, notamment les politiques qui visent à renforcer les relations entre les STN du secteur et l'économie ougandaise.

2. Politiques et renforcement des capacités

Examens de la politique d'investissement

49. Pendant la période considérée, la CNUCED a aidé un certain nombre de pays africains à promouvoir l'investissement afin de leur permettre d'attirer et de mettre à profit l'IED. Les rapports sur l'examen de la politique d'investissement du Maroc, de la Zambie et du Rwanda ont été publiés et présentés à la communauté internationale dans le cadre du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, tandis que ceux relatifs à la Mauritanie et au Nigéria sont en cours d'élaboration. À la session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes tenue en mars 2007, les recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement du Maroc et de la Zambie ont été approuvées par les ministres respectifs de ces pays. Au Maroc, le Gouvernement a déjà réussi à mettre en œuvre plusieurs recommandations. Le Rwanda et la Zambie ont demandé une assistance technique à la CNUCED, grâce à laquelle ils ont réalisé des progrès sensibles en vue de surmonter les obstacles qui les empêchent d'attirer et de mettre à profit davantage l'IED.

50. Outre l'examen de la politique d'investissement, la CNUCED a élaboré un Livre bleu sur les meilleures pratiques de promotion et de facilitation de l'investissement en Zambie, qui a été présenté à M. Rupiah Banda, Vice-Président de la Zambie, à Lusaka en mars 2007. Cet ouvrage propose un plan d'action en 10 points visant à aider la Zambie à mieux attirer l'investissement étranger. Un rapport sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda a été présenté à la Commission de l'investissement à sa session de mars 2007. Le degré de mise en œuvre des recommandations issues de cet examen y est évalué. La conclusion en est que malgré la mise en œuvre d'un nombre important de recommandations, des problèmes demeurent et doivent être résolus. La CNUCED a aussi établi un plan d'action en vue d'un programme destiné à attirer et à mettre en valeur les compétences à l'intention du Gouvernement rwandais dans le cadre des activités de suivi de l'examen de la politique d'investissement. Le Gouvernement s'est pleinement approprié les recommandations qui ont été présentées à Kigali, en septembre 2007, et a demandé à la CNUCED une assistance technique afin d'appliquer la politique d'immigration proposée.

Promotion de l'investissement: Services consultatifs pour l'investissement et la formation (SCIF)

51. En novembre 2007, dans le cadre de la bonne gouvernance du programme de promotion de l'investissement, la CNUCED a organisé un atelier consultatif à Nairobi à l'intention de l'Autorité kényane de l'investissement sur les objectifs et méthodes de promotion des politiques, qui a été suivi d'une note de stratégie relative à la promotion des politiques. Dans le cadre de ce même programme, la CNUCED a organisé un cours de formation de formateurs en

novembre 2007 à l'intention du personnel de l'Organisme rwandais de promotion de l'investissement et des exportations afin de faciliter l'élaboration de chartes clients dans les établissements publics. Les autorités fiscales rwandaises et la Direction générale rwandaise de l'immigration et de l'émigration ont bénéficié de services consultatifs à cette fin. La CNUCED a aussi poursuivi un projet de renforcement des capacités de l'Organisme éthiopien de l'investissement et de deux bureaux locaux d'investissement de favoriser l'IED.

52. La CNUCED a apporté une assistance aux pays africains sous la forme de services consultatifs et d'ateliers de formation sur un grand nombre de questions relatives à l'investissement et de questions connexes. En 2007, des ateliers ont été organisés sur des sujets tels que le ciblage des investisseurs et les services de suivi des investissements à l'intention de l'Organisme éthiopien de l'investissement, sur l'évolution de l'IED et les options qui s'offrent dans les PMA aux professionnels de la promotion de l'investissement d'un certain nombre de pays africains, notamment le Bénin, le Burundi, l'Éthiopie, Madagascar, la Mauritanie, l'Ouganda et la Zambie, ainsi que sur la promotion de l'investissement et le ciblage des investisseurs à l'intention des représentants angolais chargés des questions commerciales à l'étranger et du continent africain.

Accord internationaux d'investissement

53. Les pays africains restent préoccupés par le nombre considérable de différends entre investisseurs et États. Ces différends ont non seulement un coût financier élevé pour les pays, mais accaparent aussi des ressources humaines qui sont modestes et qui jouent un rôle essentiel dans les négociations sur l'investissement et dans la mise en œuvre des obligations internationales. En 2007, la CNUCED a organisé un cours sur la négociation d'accords internationaux d'investissement à l'intention des pays d'Afrique francophone. Cette formation, organisée avec l'aide financière des Gouvernements français et suisse, a été suivie par 29 participants originaires de 19 pays de la région, notamment 14 participants provenant de 10 PMA, et représentant 2 organisations régionales. Le dix-neuvième atelier régional de formation sur les accords internationaux d'investissement et les différends en matière d'investissement organisé à l'intention des pays membres de la Banque islamique de développement a réuni 25 participants originaires de 22 pays, notamment les Comores, Djibouti, l'Égypte, la Gambie, la Mauritanie, le Maroc, le Mozambique, le Soudan, la Tunisie et l'Ouganda. En outre, une assistance technique spéciale a été fournie à l'Angola concernant l'évolution récente des accords internationaux d'investissement et un cours de formation a été organisé à l'intention de diplomates guinéens et égyptiens dans le cadre d'un atelier sur le modèle égyptien d'accord bilatéral d'investissement assuré par le Centre des études appliquées en négociations internationales. À la demande des pays bénéficiaires, une assistance technique spéciale a été fournie grâce à l'organisation de cours et d'ateliers de formation.

54. En 2007, afin de mieux comprendre, comme l'avait demandé la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, les accords internationaux d'investissement et leurs contributions au développement, en tenant particulièrement compte des besoins des PMA, la CNUCED a organisé une réunion d'experts sur «les incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international». Cette réunion d'experts a facilité l'analyse approfondie de trois questions – cohérence des politiques, conciliation des intérêts privés et publics dans les accords internationaux, et contribution de ces accords au développement – qui visent à faire en sorte

que les pays en développement conservent une autonomie suffisante en matière de réglementation afin de poursuivre leurs objectifs de développement économique et social.

Investissement et propriété intellectuelle

55. Les pays africains ont aussi bénéficié des programmes du secrétariat de la CNUCED relatifs à l'investissement et à la propriété intellectuelle. Les rapports consultatifs achevés sur l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie ont permis de déterminer dans quelle mesure leur législation sur les brevets incorporait les flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC, afin de soutenir le développement d'une industrie pharmaceutique générique, et si le cadre de promotion de l'investissement encourageait l'investissement des fabricants étrangers de médicaments génériques dans le pays. En novembre 2007, la CNUCED a coorganisé l'atelier CNUCED/Action Medeor/InWent/UE sur les flexibilités relatives aux ADPIC prévues dans les règles de l'OMC régissant les droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Moshi (République-Unie de Tanzanie). Cet atelier avait pour bénéficiaires les acteurs des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est et pour objectif de sensibiliser ces derniers à l'ensemble des flexibilités relatives à la santé publique prévues dans l'Accord sur les ADPIC.

Facilitation de l'investissement

56. Pendant la période considérée, la Section de la facilitation de l'investissement a fourni une assistance à un certain nombre de gouvernements et d'institutions en Afrique dans le domaine de la promotion et de la facilitation de l'investissement et de la bonne gouvernance. La CNUCED a poursuivi un projet visant à renforcer la capacité de l'Organisme éthiopien de l'investissement et de deux bureaux régionaux de l'investissement de faciliter l'IED. Une visite d'étude et de promotion a été organisée à l'intention des professionnels éthiopiens de l'investissement en Suisse et au Royaume-Uni. Elle a été suivie d'une mission consultative à Addis-Abeba où les membres de la Commission de l'investissement de l'État régional d'Oromia et de la Région des peuples, nations et nationalités du Sud ont participé à un voyage d'étude auprès de l'Organisme malaisien de développement industriel. Par ailleurs, un profil d'investissement pour le secteur éthiopien des produits laitiers a été élaboré avec l'aide d'un consultant national. Un portail sur les procédures d'investissement a été mis au point par l'Organisme éthiopien de l'investissement et il est pleinement opérationnel. Ce projet a été mis en œuvre en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le PNUD et la Commission régionale d'Oromia. À Nairobi, la CNUCED a organisé un atelier consultatif afin: de favoriser l'établissement d'une liste des priorités en matière de promotion des politiques pour l'Autorité kényane de l'investissement; d'évaluer la stratégie de promotion des politiques de cette autorité; et de formuler des recommandations pour l'améliorer («projet GGIP»). Afin de promouvoir la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement au Rwanda, la CNUCED a organisé un cours de formation de formateurs et a fourni les services consultatifs mentionnés au paragraphe 51 ci-dessus.

57. Dans le cadre de son activité de formation, la Section de la facilitation de l'investissement a dispensé une formation aux responsables de la promotion de l'investissement d'un certain nombre de pays africains. Un atelier de formation au ciblage des investisseurs et au suivi des investissements a été organisé à Addis-Abeba à l'intention de 25 fonctionnaires de l'Organisme éthiopien de l'investissement. Un atelier de formation destiné aux diplomates marocains a aussi été organisé à Rabat. En outre, un atelier régional de formation au ciblage stratégique

d'investisseurs a été organisé à Maurice dans le cadre d'une série de formations que la CNUCED et l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) dispensent à l'intention des pays en développement. Trente-trois représentants de 12 pays africains, essentiellement des PMA (Bénin, Botswana, Égypte, Éthiopie, Gambie, Madagascar, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles et Swaziland) ont été formés à l'occasion de cet atelier.

58. En coopération avec la WAIPA, un atelier régional de formation consacré à l'évolution de l'IED et aux politiques envisageables dans les PMA a été organisé à l'intention de professionnels de la promotion de l'investissement béninois, burundais, éthiopiens, malgaches, mauritaniens, ougandais et zambiens en poste à Genève. Les exposés présentés soulignaient l'importance de la bonne gouvernance dans la promotion de l'investissement, de l'examen des politiques d'investissement par des organisations comme la CNUCED et de la multiplication des accords internationaux d'investissement. Par ailleurs, en coopération avec le Centre du commerce international, un atelier de formation à la promotion de l'investissement et au ciblage des investisseurs destiné aux représentants angolais chargés des questions commerciales à l'étranger a été organisé à Genève. Huit représentants angolais ont été formés à cette occasion.

3. Développement des entreprises

59. En 2007, les centres Empretec en Afrique ont lancé leur initiative régionale, «Forum Empretec Afrique», en vue de revitaliser le programme Empretec sur le continent. Le Zimbabwe, l'Éthiopie et l'Ouganda en seront les chefs de file et définiront avec leurs collègues africains une stratégie sur les meilleurs moyens de mobiliser des ressources, de définir une stratégie efficace de communication et de commercialisation, et de veiller au renforcement des programmes existants ainsi qu'à la création de nouveaux programmes nationaux en Afrique avec l'aide de la CNUCED.

60. Le programme de la CNUCED relatif aux relations interentreprises en Ouganda s'efforce d'accroître la compétitivité des PME locales en créant des liens entre STN et PME et en renforçant les relations existantes. En Ouganda, une formation particulière a été dispensée pour aider les partenaires concernés à régler leurs désaccords.

III. LA QUESTION DE L'IMPACT

61. Évaluer l'impact des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique est une tâche complexe.

62. L'impact des travaux de recherche et d'analyse des politiques peut être particulièrement difficile à évaluer car la contribution de la CNUCED s'inscrit dans le cadre plus large des analyses directives nationales et internationales et de nombreux facteurs influent sur l'assimilation des idées. Toutefois, des décisions importantes ont été prises pendant l'année afin de diffuser les résultats de ces travaux au niveau des pays grâce à des séminaires régionaux et à l'élaboration d'un manuel du décideur s'inspirant des ateliers nationaux et régionaux. Ces activités ont permis de procéder à un examen réaliste des travaux analytiques de la CNUCED. Celle-ci a aussi reçu de nombreuses informations en retour de l'Afrique sur l'intérêt de ses travaux de recherche. Par exemple, le Secrétaire exécutif du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) a estimé que

le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés* donnait «un outil précieux aux décideurs politiques et une source d'informations inestimable aux chercheurs qui consultent notre centre de documentation» (lettre du 23 janvier 2007). Concernant le *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés*, le Président du Malawi a précisé que ce document «serait utilisé comme référence pour l'élaboration, l'exécution et le suivi des programmes de croissance et de développement du Malawi».

63. L'impact à court terme des activités de coopération technique peut être jugé à l'aune des activités exécutées au cours de projets. Par exemple, les activités ci-après ont été menées dans le cadre du projet visant à appuyer l'élaboration de normes dans le secteur horticole guinéen; elles ont consisté à:

a) Former une équipe spéciale d'assurance sécurité pour le secteur horticole afin d'aider les producteurs et les PME à mettre en œuvre des systèmes de contrôle de la sécurité;

b) Créer un bureau d'inspection publique afin de contrôler la qualité et l'étiquetage;

c) Organiser six ateliers nationaux de formation sur de bonnes pratiques agricoles, de bonnes pratiques de fabrication et d'autres systèmes d'assurance sécurité – HACCP, GlobalGap, ISO 9000, ISO 22000, ISO 14000, etc. – et autres normes commerciales (par exemple commerce équitable);

d) Mettre en place des capacités nationales de certification en instaurant un cadre de collaboration pour un organe de certification accrédité au niveau international et des vérificateurs nationaux publics/privés;

e) Renforcer la capacité des laboratoires chargés des analyses sanitaires et phytosanitaires et du contrôle des résidus de pesticide pour les exportateurs; et

f) Acheter du matériel de technologie de l'information pour créer un site Internet chargé de diffuser des résultats de projets, des modules de formation et des matériels pédagogiques, ainsi que des liens avec d'autres portails dans ce domaine.

64. Par ailleurs, les activités de formation ont un impact manifeste à court terme en améliorant la compréhension des questions, des options et des engagements. Par exemple, le projet bénéficiant à la SADC qui a été financé par l'Union européenne a permis aux États membres de la SADC de mieux comprendre les engagements et les mesures à prendre pour appliquer des politiques favorables au développement dans le domaine des services et atteindre les objectifs énoncés dans l'annexe de la SADC sur le commerce des services. Les États membres de la SADC ont aussi développé leurs capacités d'évaluer les options et les stratégies possibles à prendre en compte pour le secteur des services et les stratégies qu'il peut s'avérer nécessaire d'adopter pour élaborer une approche dynamique au niveau sous-régional afin de définir des objectifs de négociation concernant les accords commerciaux existants et à venir.

65. L'impact des activités de coopération technique sur le développement à long terme est plus difficile à mesurer. Les activités exécutées par la CNUCED ont favorisé l'élaboration d'une politique de concurrence et d'investissement dans un certain nombre de pays africains. S'agissant de la politique de concurrence, par exemple, des modifications notables ont été

apportées dans ce domaine dans les pays suivants, où la CNUCED a fourni une assistance: Égypte, Kenya, Malawi et Mozambique. Mais l'impact plus large de la mise en place d'un droit et d'une politique de la concurrence sur le développement, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est moins clair.

66. Malgré ces difficultés d'évaluation, un indicateur positif est le fait que les pays africains restent demandeurs d'un certain nombre d'activités de coopération technique que la CNUCED exécute depuis longtemps – SYDONIA, SYGADE, assistance dans le cadre des négociations avec le Club de Paris, appui aux négociations commerciales et à la diplomatie commerciale, amélioration des services portuaires, etc. – et que les nouvelles initiatives prises telles que la création de l'Institut virtuel suscitent un large intérêt. Les connaissances spécialisées sur les politiques visant à attirer l'IED et à renforcer les relations entre l'investissement et le développement sont aussi très demandées. À ce jour, 16 pays africains ont bénéficié d'un examen de leur politique d'investissement et la CNUCED a été sollicitée à plusieurs reprises en 2007 pour prononcer des discours d'orientation et organiser des ateliers et des séminaires sur l'IED (par exemple dans le secteur extractif), ainsi que pour devenir partenaire de certaines initiatives importantes en Afrique (par exemple, l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique). On peut s'attendre à ce que la contribution au développement des activités soit la plus élevée là où des relations à long terme ont été nouées.

67. Globalement, l'assistance de la CNUCED bénéficie à un grand nombre de pays; ses travaux se caractérisent par la coopération étroite nouée avec les organisations sous-régionales africaines et par le fait qu'ils sont généralement conformes aux priorités du NEPAD.
